

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

COMMUNE DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
05/06/2023

Date de l'affichage :
05/06/2023

En exercice : 12
Présent(s) : 9
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 2

Objet :

**Décision modificative
n°2**

**ACTUALISATION
DU PROJET
AMELIORATION DE
L'ECOLE
MODIFICATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT
DEMANDE DE
SUBVENTIONS
2023**

**MARSEILLE EN BEAUVAISIS
- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le neuf du mois de juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absents : Mesdames Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoir : - Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Aurélie LEVEQUE, Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVEQUE

Vu l'augmentation de la matière première (environ 7%)

Vu les augmentations des énergies et des locations de véhicules de chantier,

Vu qu'à la visite technique pour la prise des mesures, il s'est avéré qu'il manquait 5 fenêtres.

Madame le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise de Fenêtres de Picardie pour un montant total de 92 626 € HT, propose de modifier le plan de financement pour actualiser les dossiers de demande de subvention 2023, et envisage de procéder à un virement de crédit sur le budget de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis, approuve le nouveau plan de financement, autorise Madame Le Maire à actualiser les demandes de subventions

**PLAN DE FINANCEMENT
DU PROJET AMELIORATION
DE L'ECOLE MARIE CURIE**

REGION 30%	27 788 €
DETR 45%	41 682 €
COMMUNE 25%	23 156 €
TOTAL	92 626 €

et accepte de réaliser le virement de crédit à inscrire au BP 2023 suivant : **DECISION MODIFICATIVE N°2**

CREDITS A OUVRIR

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
167 AMELIORATION DE L ECOLE	2113	10 651 EUROS

CREDITS A REDUIRE

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
172 REFECTON DE BATIMENT MAIRIE	21311	10 651 EUROS

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Marseille en Beauvaisis, le 09/06/2023



Le secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE